



Réseau ONC'ORIENT

CHARTRE « AIDE A DOMICILE » - Année 200

Formalisation de l'engagement des acteurs

La prestation « **Volet Social** » du Réseau Onc'Oriant doit être un dispositif souple et rapide, favorisant la procédure d'accès pour tous et offrant aux personnes malades une aide humaine qui facilite leur quotidien.

Cette aide est une **prestation mise à la disposition des patients cancéreux** qui entrent dans le dispositif du Réseau Onc'Oriant sur le territoire de santé n° 3.

L'objectif est de permettre aux personnes atteintes d'une affection cancéreuse **de vivre le** « temps - traitement de la maladie » **dans des conditions sociales et humaines optimisées**. Elle répond individuellement à des besoins exprimés en aide à domicile et consiste en l'attribution de chèques domicile universels.

La spécificité et l'intérêt de cette prestation est la possibilité d'une réponse immédiate aux besoins de par sa souplesse d'application :

- sans condition de ressources
- sans dossier fastidieux
- sans tenir compte de l'appartenance aux différentes caisses d'assurance maladie

Le caractère innovant du Réseau Onc'Oriant et les différents traitements accompagnés obligent à un label « qualité ».

L'accompagnement social est un des facteurs de réussite des soins, il s'appuie sur des compétences et des valeurs partagées – discrétion, confiance, confort du patient, qualité de l'écoute...

Les intervenants s'engagent à :

- ✓ Mettre à disposition du Réseau Onc'Oriant des personnels qualifiés, CAFAD, BEP Sanitaire et Social, mention complémentaire « service aux personnes », ou sélectionnés par leurs soins.
- ✓ Respecter le patient en tant que personne, quelle que soit sa situation, son état de santé physique ou psychique, son niveau d'intégration sociale, ses droits fondamentaux, ses biens, son espace de vie privée, son intimité, sa culture et son choix de vie.

Sauf cas de force majeure :

- ✓ Assurer la continuité de service prévue dans le respect des règles de déontologie avec le même intervenant.
- ✓ Gérer le changement d'intervenant rendu nécessaire en garantissant une bonne continuité du service.
- ✓ Prévenir à temps le patient de tout changement.
- ✓ Tenir à la disposition du patient une feuille de présence de l'intervenant.

Seuls les prestataires de service ayant signé le cahier des charges et la chartre sont partenaires du Réseau Onc'Oriant.

Dr M.J. GOUDIER
Présidente du Réseau Onc'Oriant

Nom et Identification du Service Prestataire (Adresse – Tél – Fax)

Signature du titulaire :
Date :